



Compte-rendu du Conseil d'administration du 21 mars 2024 au siège

Présents : M. PAUL, M. MAISONNETTE, A. SERPOLLIER, G. LAURENT, A. GREGOIRE, E. COLLANGE, B. BRATKO, R. CHAPUIS, J. C. SABY, J. C. TINIVELLA, S. VRAY, B. JAYOL, J.J. VRAY.

Excusés ayant donné pouvoir : R. MAYQUES, C. GIRAUD, H. BELLET, B. THIVEND, G. MANET.

Absente : C. LONGERE.

Compte-rendu de l'A.G. :

Avant diffusion à tous nos collègues, un projet de CR a été envoyé aux membres du CA. Après vérification et quelques rectifications, il est approuvé et sera envoyé accompagné des tableaux du nouveau CA et du nouveau Bureau.

Election du Bureau :

C'est Roger CHAPUIS, doyen, qui préside l'élection du Président. Michel PAUL accepte de repartir pour un an mais souhaite être secondé par un collègue afin de le former pour le remplacer l'an prochain. Il est réélu à l'unanimité. Pour la Vice-Présidente Montbrison, Elisabeth COLLANGE cède sa place à Brigitte BRATKO. Tous les autres membres du Bureau sont réélus à l'unanimité. (Voir tableaux en pièce jointe). Alain SERPOLLIER, contrôleur aux comptes, souhaite aussi assurer également le suivi des comptes. Approuvé.

Point sur les adhérents :

À ce jour, notre association compte 77 adhérents. C'est beaucoup moins que l'an dernier ! Un espoir d'arriver à 80. Liste est donnée de ceux qui n'ont pas encore payé. Ils seront contactés par les collègues qui les connaissent avant une relance par mail ou courrier.

Point sur les finances :

Michel PAUL fait une mise au point sur les dépenses qui ont mis à mal notre trésorerie. Il s'agit de dépenses concernant essentiellement l'équipement en informatique de notre siège. Il n'y aura aucune dépenses d'investissement nécessaires cette année, ce qui devrait nous permettre de rétablir notre trésorerie aux alentours de 3000€ espérés en fin d'exercice.

Nous n'avons pas encore la facture du traiteur de l'AG mais le bilan devrait être déficitaire de presque 300€ !

Il évoque les subventions demandées et attendues pour cette année auprès du Conseil Départemental, de la Mairie de Saint Etienne et du Fond de Développement de la Vie Associative.

Michel nous informe que notre carte bancaire a été piratée. Un retrait frauduleux a été effectué sur notre compte. Il est allé porter plainte et a rencontré les services de la Banque postale pour les oppositions. A ce jour, tout est rentré dans l'ordre et notre compte a été crédité du montant escroqué.

Journée détente : jeudi 19 septembre:

Un souhait : la date devrait être déplacée au 19 septembre. Gérard est chargé de prévenir Gérard MANET pour réserver. Programme à définir avec nos collègues du secteur (Gérard MANET et Michel MAISONNETTE). Concernant le repas, il ne faudrait pas dépasser 25€ tout compris. On pourrait maintenir le Concours de pétanque l'après-midi avec un nombre de parties en fonction du planning et sans forcément prévoir des lots. Des trophées avaient été achetés pour récompenser les vainqueurs. (A voir)

Service civique :

Les jeunes volontaires continuent à produire les fiches des personnes célèbres qui ont marqué l'histoire de notre département dans tous les domaines et en parallèle ils recherchent et mettent en place des fiches sur les monuments aux morts remarquables des communes de la Loire.

Nous avons évoqué une parution sous forme de livre. L'assemblée émet beaucoup de doute quant à la faisabilité et la rentabilité économique d'un tel projet et propose donc de surseoir pour l'instant.

Local du siège :

Michel nous fait un rappel de l'historique de la mise à disposition par la ville de Saint Etienne des locaux que nous occupons actuellement moyennant une participation aux frais d'électricité et de chauffage de 702 € annuels largement compensés par la subvention de 1000€ que nous recevons chaque année de leur part.

Il nous indique que suite à la libération du bureau adjacent aux nôtres et après d'après négociations avec Denis CHAMBE, Adjoint nous aurons la totalité des locaux à notre disposition pour 760 € par an sans augmentation jusqu'en 2027. L'assemblée voit un grand intérêt à conserver ces locaux au moins pendant ce laps de temps et confirme ce qui avait été décidé à l'AG à savoir l'autorisation donnée au Président de signer la Convention le 29 mars prochain.

L'autre projet de mise à disposition d'un Bureau dans un pôle associatif qui serait construit à ST PRIEST EN JAREZ n'est pas rejeté mais on ne peut prendre d'engagement à l'heure actuelle. Michel et Gérard MANET sont chargés de suivre l'évolution pour nous en rendre compte régulièrement. Un courrier d'intérêt sera adressé afin de préciser nos besoins.

Assemblée générale 2025 :

Claude GIRAUD nous a fait savoir qu'il a contacté le Maire de SAINT GALMIER qui serait prêt à nous recevoir sur sa commune en 2025. Affaire à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h et nous partageons le repas dans notre salle de réunion. A noter que chaque convive paie la totalité de sa part.

Prochaine réunion du CA :

Elle aura lieu en juin à une date à déterminer.

Le Président :

Le secrétaire :